



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2024_018** Séance du vendredi 06 décembre 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Date de la convocation: 29/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice DOMINICI,

Présents : Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Eileen HAMMOND, Romain LABICHE, Annette DELAGE, Pascal NEGRIER, Dylan PICARD, Philippe PEROL

Représentation:

Excusés: Valérie LARAPIDIE

Absents:

Demande de subvention pour des travaux d'aménagement urbain autour de l'église de Mainzac (2025)

Monsieur le maire sollicite le Conseil Municipal pour réaliser des travaux d'aménagement urbains autour de l'Eglise de Mainzac le long de la Départementale D65.

Ces travaux sont répartis en plusieurs parties :

PARTIE 1 : Aménagement urbain - autour de l'Eglise

- Devant Eglise
- Côté de l'Eglise
- Arrière de l'Église

PARTIE 2 : Travaux de menuiserie – remplacement porte Eglise

PARTIE 3 : Travaux de rénovation

Ces travaux peuvent recevoir un financement au titre de la DETR 2025 et du Département de la Charente.

COUT GLOBAL : 31 413,41 € HT - 37 345,89 € TTC

La commune demande une subvention :

- Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR 2025) : 40% du HT soit : 12 565 €

AGEDI
Dépôt ANGOULEME
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/01/2025
016-211602032-20241206-DE_2024_018-DE

· Soutien à l'initiative local (Département) : 40 % du HT soit : 12 565 €
Total des subventions envisagé (80% du HT) : 25 130 €

Coût restant à la charge de la commune :

Total : 37 346,89 – 25 130 = **12 216,89 €**

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'octroi de ces subventions et de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°DE_2025_0018

Vote exprimé à bulletin secret : 10 Vote "Pour": 10 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice**

